

**Registre des délibérations de la  
Commune de Mauges-sur-Loire**

\*\*\*\*\*

**Délibérations du 28 janvier 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-huit du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni au Centre culturel, rue de l'Aumônerie, sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur la convocation qui leur a été adressée par M. BOURGET Jean-Claude, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le mardi vingt-deux janvier, deux mille dix-neuf.

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Nom/Prénom	Présent	Excuse	Pouvoir à
<b>BEAUSSE</b>			
ALBERT Rémi	✓		
AUBRON Angélique	✓		
CHAUVAT Alexandre		☒	
DEDENYS Sophie		☒	
GUEMARD Franck	✓		
MALINGE Bernard	✓		
PINARD Xavier	✓		
ROUILLER Teddy	✓		
<b>BOTZ-EN-MAUGES</b>			
BORE Alain	✓		
BRAULT Georges		☒	
BRIAND Jean-François	✓		
BRUNEAU Denis	✓		
GODARD Evelyne	✓		
GODARD Marina	✓		
LE GAL Marie	✓		
PINEAU Pierre-Emmanuel		☒	
THARREAU Georges	✓		
VAILLANT Denis	✓		
<b>BOURGNEUF en MAUGES</b>			
BESNARD André	✓		
BOSSÉ Marie-Thérèse	✓		
BOURIGAULT André	✓		
BUREAU Maurice	✓		
DAVIAU Yves	✓		
DILÉ Marie	✓		
GRIMAUD Denis	✓		

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
LENOBLE Jean-François	✓		
PINEAU Dominique	✓		
PINEAU Marie-Claire		☒	LENOBLE Jean-François
RÉTHORÉ Jacques		☒	BESNARD André
SECHER Catherine		☒	
THIBAULT Claudie		☒	
<b>LA-CHAPELLE-ST-FLORENT</b>			
AUBERT Séverine		☒	
BLAIN Pierre-Yves	✓		
BLOUT Marion	✓		
BOURGET Jacky		☒	BLAIN Pierre-Yves
BOURGET Jean-Claude	✓		
CHAUVIN Luc	✓		
GRASSET Céline	✓		
GRIMAULT Marylène	✓		
GUERY Jean-Yves	✓		
HAUGOMAT Christine	✓		
PASTRE Franck	✓		
RETAILLEAU Jean-Paul	✓		
ROBERTON Corinne		☒	BLOUT Marion
<b>LE MARILLAIS</b>			
ALBOUY Eric		☒	
AUVRAY Dominique	✓		
BORE Christian	✓		
CHAULOUX Huguette		☒	
DUPAS Marie-Emmanuelle		☒	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
GABORY Gaëtane		<input checked="" type="checkbox"/>	
GARCIAU Gabriel	✓		
MARTEAU Dany		<input checked="" type="checkbox"/>	
RAIMBAULT Denis		<input checked="" type="checkbox"/>	

#### LE MESNIL-EN-VALLEE

BLON Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>	PITON Gilles
BLOND Yves		<input checked="" type="checkbox"/>	DELANOUE Serge
BOULET-GERCOURT Maryse	✓		
CHATAIGNER Patrice	✓		
CHEIGNON Alain	✓		
DELANOUE Serge	✓		
DEROUET Fabienne		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRIBAULT Laurence	✓		
JALLADEAU Elodie		<input checked="" type="checkbox"/>	
LAUNAY Philippe	✓		
MENARD Véronique	✓		
PELTIER Eric	✓		
PITON Gilles	✓		

#### MONTJEAN-SUR-LOIRE

BELLANGER Carole		<input checked="" type="checkbox"/>	
BELLANGER Jean-Claude	✓		
BERTRAND Marine		<input checked="" type="checkbox"/>	
BURGEVIN Richard	✓		
CAUMEL Thierry		<input checked="" type="checkbox"/>	DUPIED Clémence
DELAUNAY Jean-Marie		<input checked="" type="checkbox"/>	WAGNER Eric
DESSEVRE Yvette		<input checked="" type="checkbox"/>	
DUPIED Clémence	✓		
EL CHAMMAS Leïla	✓		
GALLARD Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	
GORDON Solène		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUILLEMOT Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	BELLANGER Jean-Claude
JOUAN Thierry	✓		
LIMOUSIN Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	EL CHAMMAS Leïla
MAILHOT-RÉTHORÉ Clarisse		<input checked="" type="checkbox"/>	
MAILLET Christian		<input checked="" type="checkbox"/>	ROCHARD Bruno
MONFRAY Isabelle	✓		
OGER Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
PALAU-BENLAHSEN Élise		<input checked="" type="checkbox"/>	
ROCHARD Bruno	✓		
WAGNER Eric	✓		
YVON Anthony		<input checked="" type="checkbox"/>	

#### LA POMMERAYE

ABELARD Anne-Françoise	✓		
BECOT Ambroise	✓		
BORDIER François	✓		
BOUTERAON Marie-Thérèse		<input checked="" type="checkbox"/>	FOUCHER Bruno
BRETAULT Jean-Marie	✓		
BRETAULT Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>	
CHAMPION Gérard	✓		
CHIRON Marie-Jeanne	✓		
COMMUNAL Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	
DAVID Alain	✓		
DROUET Sabrina	✓		
FOUCHER Bruno	✓		
GRIMAULT André	✓		
JOLLIVET Jean-Claude	✓		
LANTOINE François-Xavier	✓		
LEBLANC Francesca		<input checked="" type="checkbox"/>	TURGIS Béatrice
MOREAU Louis	✓		
ROULIER Nelly	✓		
ROULLIER Henri	✓		
ROUSSEAU Valérie	✓		
TURGIS Béatrice	✓		

#### SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

ALLAIRE Magalie	✓		
ALLARD Jean-François	✓		
ANTIER Nelly	✓		
BOISELLIER Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>	
BOISTAULT Anne		<input checked="" type="checkbox"/>	
BOURGEAIS Yannick		<input checked="" type="checkbox"/>	LIBEAUT Bernard
BOURGET Yvette		<input checked="" type="checkbox"/>	
FILLON Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRADIN Mickaël		<input checked="" type="checkbox"/>	
GAUTIER Pierre	✓		
GOUPIL Vanessa	✓		

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
JOLIVET Christophe	✓		
LETHUILLIER DE CHARRETTE Camille		☒	
LETOURNEAU Stéphanie		☒	
LIBEAUT Bernard	✓		
NEAU Michel	✓		
PAQUEREAU Serge	✓		
POUPARD Anne-Marie		☒	NEAU Michel
RETAILLEAU André	✓		
SPIESSER Pierre	✓		
THIBAULT Jean-René		☒	
<b>SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE</b>			
ANGELO Igor	✓		
BABARIT Fabrice		☒	
BERNIER Françoise		☒	
BILLOT Gabrielle	✓		
BIOTEAU Philippe		☒	GALLET Stéphane
CHAUVIGNE Caroline		☒	
COURANT Donatien		☒	
FOULONNEAU Patricia	✓		

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
GALLET Stéphane	✓		
GODET Christophe		☒	
LHOMMEAU Lionel	✓		
ONILLON Anthony	✓		
PLACAIS Céline		☒	
RIMAJOU Colette	✓		
VERGER Anne	✓		
<b>SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY</b>			
AUDUSSEAU Alain	✓		
BECHEREAU Christophe		☒	
BENOIST Alain		☒	
BENOIST Yannick	✓		
BOISNARD Michel	✓		
BOISTAULT Robert	✓		
GUENEC Séverine	✓		
JOLIVET Fabien	✓		
LUBINEAU Iseline		☒	
LUSSON Damien		☒	
MONTES Sylvie	✓		
PINEAU Danielle	✓		

*Monsieur Alain Audusseau a été désigné secrétaire de séance.*

## **Approbation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil – Mauges-sur-Loire**

Monsieur Alain BORE, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil est couverte par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP) depuis 1992.

Par délibérations n°2011-03-DCM-2, n°2012-02-DCM-04, le conseil municipal de la commune de Saint Florent le Vieil a décidé de la transformation de la ZPPAUP en AVAP et de la création de la commission locale de l'AVAP.

Par délibération n°2013-03-06 du 25 mars 2013, la Communauté de Communes du canton de Saint Florent le Vieil a lancé la modification statutaire relative à la compétence en matière d'élaboration et de gestion des documents d'urbanisme,

Par arrêté en date du 4 juillet 2013, le sous-préfet de Cholet a arrêté la modification statutaire précisant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du canton de Saint Florent le Vieil,

L'article L.624-1 du Code du Patrimoine précise que la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme emporte la compétence en matière d'AVAP. Dès lors, la Communauté de Communes du Canton de Saint Florent le Vieil a repris le dossier en cours de l'AVAP de Saint Florent le Vieil.

Par délibération n°2013-11-01 du 18 novembre 2013, le conseil de Communauté a approuvé la constitution de l'instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP,

Par arrêté en date du 05 octobre 2015, le Préfet de Maine et Loire a arrêté la création de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire

Par délibération n° 2016-05-23-01 du 23 mai 2016, le Conseil Municipal de Mauges sur Loire a approuvé la recomposition de la commission locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme. Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable ; Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et développement durable du Plan Local d'Urbanisme afin de garantir la qualité architecturale des constructions et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Le dossier d'AVAP est constitué de :

- Un rapport de présentation qui énonce les objectifs de l'aire fondés sur diagnostic mentionné à l'article L.642-1 du Code du Patrimoine ;
- Un règlement
- Des documents graphiques faisant apparaître le périmètre de l'AVAP

Le Conseil municipal a arrêté le projet d'AVAP le 26 septembre 2016, et a tiré le bilan de la concertation publique.

Après avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) en date du 23 mars 2017 et avis des autres personnes publiques associées entre avril et juin 2017, le projet a été présenté en enquête publique, laquelle s'est déroulée du 13 octobre 2017 au 15 novembre 2017 conformément à l'arrêté municipal n°2017-127 en date du 21 septembre 2017. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec réserve expresse de retirer l'usine du groupe CELIA du périmètre de l'AVAP.

Cet avis a été examiné par la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP) dans sa séance du 21 décembre 2017 et elle a décidé de ne pas modifier le périmètre mais d'assouplir les dispositions du règlement écrit.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L642-3 du code du patrimoine, Monsieur le Préfet du Maine et Loire a donné, par courrier en date du 21 décembre 2018, un avis favorable à la création de l'AVAP.

À son approbation l'AVAP deviendra automatiquement et de plein droit un Site Patrimonial Remarquable tout en conservant les mêmes documents constitutifs. Elle sera annexée au PLU en vigueur sur la commune en tant que Servitude d'Utilité Publique en remplacement de la ZPPAUP.

Le PLU de MAUGES SUR LOIRE, en cours d'élaboration, prendra en compte le zonage et le règlement de l'AVAP-SPR de Saint-Florent-le-Vieil.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2010-788 DU 12 Juillet 2010 (dite « Grenelle 2) instituant les Aires de mise en Valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en remplacement des Zones de protection du Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

Vu le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L 642-1 à L 642-10 et L.612-1 et suivants,

Vu les délibérations n°2011-03-DCM-2, n°2012-02-DCM-04 du conseil municipal de la commune de Saint Florent le Vieil décidant de la transformation de la ZPPAUP en AVAP et de la création de la commission locale de l'AVAP

Vu la délibération n° 2016-09-01 du conseil municipal de Mauges sur Loire arrêtant le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et tirant le bilan de la concertation publique,

Vu l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites en date du 23 mars 2017

Vu l'arrêté municipal en date du 21 septembre 2017 prescrivant l'enquête publique relative à l'AVAP

Vu l'avis des personnes publiques associées et consultées au cours de la période d'avril à juin 2017,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2017,

Vu l'accord de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 21 décembre 2018,

Après en avoir délibéré à,

Oui	82
Non	23
Abstention	4
Non comptabilisé	4
Total	113

**DECIDE :**

Article premier-. Le projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est approuvé.

Article deux-. Il est précisé que conformément à la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, l'AVAP devient automatiquement Site Patrimonial Remarquable (SPR) à compter de la présente approbation.

Article trois-. Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme sont chargés de l'exécution de la présente délibération et sont autorisés à signer toutes les pièces relatives

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers :* 157

*Nombre de présents :* 97

*Nombre de votants :* 113

*(Dont 16 pouvoirs)*

Signé le 29 janvier 2019

Le Maire

Jean-Claude BOURGET

Transmis à la Sous-Préfecture de Cholet, le

Rendu exécutoire :

- Après dépôt en Sous-Préfecture, le
- Et Publication ou notification du

11 FEV. 2019



**Acte à classer**

2019\_01\_02

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-02-11T12-47-08.00 ( MI215155164 )

**Identifiant unique de l'acte :**049-200054336-20190128-2019\_01\_02-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Approbation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial du Marquage de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil Mauges-sur-Loire

**Date de décision :** 28/01/2019**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

**Acte :** [Del2019\\_01\\_02.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**

H - [Type PJ : 21\\_RP - Rapport de présentation](#)  
[Règlement\\_SIFlorent\\_avril2018.PDF](#)

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

J - [Type PJ : 21\\_RP - Rapport de présentation](#)  
[Graph\\_StFlorent\\_avril2018.PDF](#)

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

**Classer****Annuler**

**Préparé** Date 11/02/19 à 12:46 Par [LE YOUDÉC Sandrine](#)

**Transmis** Date 11/02/19 à 12:47 Par [LE YOUDÉC Sandrine](#)

**Accusé de réception** Date 11/02/19 à 12:55